

# Assurance accidents de voyage et d'avion GE Money Bank MasterCard Silver/Gold

## Information des clients conformément à la LCA

L'information suivante destinée aux clients donne succinctement et clairement un aperçu de l'identité de l'assureur et de l'essentiel de la teneur du contrat d'assurance (art. 3 de la Loi fédérale suisse sur le contrat d'assurance, LCA).

### Qui est l'assureur?

L'assureur est la société MONDIAL Assistance International SA, ci-après dénommée MONDIAL, dont le siège se situe Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen. La société MONDIAL Assistance International SA est une société anonyme de droit suisse.

### Qui est le preneur d'assurance?

Le preneur d'assurance est la société GE Money Bank SA, ci-après dénommée GEMB, dont le siège se situe Bändliweg 20, 8048 Zurich.

### Quels sont les risques pris en charge par l'assurance et quelle est l'étendue des prestations d'assurance?

Sont assurées les conséquences des accidents dont est victime, durant un voyage, l'assuré en tant que voyageur (conducteur ou passager) avec un moyen de transport assuré, dans la mesure où au moins 80% des frais de voyage ont été payés au préalable au moyen d'une carte de crédit en cours de validité GE Money Bank MasterCard Silver ou GE Money Bank MasterCard Gold. Etendue des prestations d'assurance:

- en cas de décès, un capital décès de CHF 300000.- (GE Money Bank MasterCard Silver) ou CHF 600000.- (GE Money Bank MasterCard Gold); si un assuré décède avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans au moment de l'accident, l'indemnité en cas de décès est limitée à CHF 10000.-;
- en cas d'invalidité, un capital invalidité (au prorata du taux d'invalidité) de CHF 300000.- (GE Money Bank MasterCard Silver) ou CHF 600000.- (GE Money Bank MasterCard Gold);
- frais de secours et de transport à hauteur de CHF 60000.- (GE Money Bank MasterCard Silver et GE Money Bank MasterCard Gold). Les risques assurés ainsi que l'étendue précise des prestations d'assurance sont ceux stipulés dans les Conditions générales d'assurance (CGA).

### Quelles sont les personnes assurées?

En vertu du contrat d'assurance collective conclu avec le preneur d'assurance, MONDIAL accorde la couverture d'assurance ainsi qu'un droit direct de créance en relation avec les prestations d'assurance aux titulaires d'une carte de crédit GE Money Bank MasterCard Silver ou GE Money Bank MasterCard Gold ainsi qu'aux personnes supplémentaires telles que stipulées dans les Conditions générales d'assurance (CGA).

### Quels sont les principaux cas d'exclusion?

- Les événements survenus avant l'émission de la carte de crédit GE Money Bank MasterCard Silver ou GE Money Bank MasterCard Gold ou avant le début du voyage.
- Les accidents sur le trajet pour se rendre au travail ou en revenir.
- Les accidents avec des véhicules à moteur et des avions pris en leasing par l'assuré.
- Les conséquences d'actes de guerre.
- Les événements en rapport avec la participation à des actes dangereux, en toute connaissance des risques.

Cette énumération ne porte que sur les cas d'exclusion les plus courants. D'autres exclusions sont stipulées dans les Conditions générales d'assurance et la LCA.

### Qui doit s'acquitter de la prime?

La prime est à la charge de GEMB, le preneur d'assurance.

### Quelles sont les obligations des personnes assurées?

- Les personnes assurées sont tenues de respecter intégralement leurs obligations de notification et d'information légales ou contractuelles ainsi que les règles de bonne conduite (p.ex., déclarer immédiatement le sinistre à GEMB).
- Elles sont tenues de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour limiter l'importance du sinistre et pour contribuer à l'élucidation de son origine (p.ex., autoriser des tiers à remettre à MONDIAL les documents, informations et autres pièces nécessaires à l'explication du sinistre).

Cette énumération ne porte que sur les obligations les plus courantes. D'autres obligations sont stipulées dans les Conditions générales d'assurance et la LCA.

### Quand commence et quand se termine la couverture d'assurance?

La couverture d'assurance prend effet avec la souscription d'un contrat de carte de crédit GE Money Bank MasterCard Silver ou GE Money Bank MasterCard Gold et prend fin à la résiliation de celui-ci par GEMB ou par le titulaire de la carte. Par ailleurs, la couverture d'assurance prend fin avec la résiliation du contrat d'assurance collective entre GEMB et MONDIAL.

### Comment MONDIAL traite-t-elle les données?

MONDIAL édite les données qui proviennent des documents contractuels ou de la gestion du contrat et les utilise en particulier pour calculer la prime, pour définir le risque, pour traiter les cas donnant droit à prestations, pour faire des statistiques ou à des fins de marketing. Ces données sont stockées physiquement ou sur support électronique.

Si cela s'avère nécessaire, MONDIAL peut transmettre ces données, dans la mesure de ce qui s'impose, à des tiers intéressés, notamment à d'autres assureurs, autorités, avocats et experts externes concernés. Ces données peuvent aussi être transmises pour détecter ou empêcher un usage frauduleux de l'assurance.